

RITUEL DE LA HAUTE MAÇONNERIE ÉGYPTIENNE

PREMIÈRE VERSION CONNUE

publiée par Robert Amadou

d'après le ms.6871 de la B. M. de Lyon

Par la théurgie, l'homme travaille sur Dieu, avec les anges; par les "voies internes", il se bâtit, autant que possible ici-bas, un corps de gloire. Tels sont les deux moyens corrélatifs que Cagliostro propose pour la régénération morale et physique du genre humain, du monde peu à peu, en esprit initiatique et en vérité religieuse. "Pratiquer la charité, vivifier en soi la foi pure, sans laisser se développer les superstitions, voilà les deux vertus fondamentales". selon Marc Haven, qui font à la fois la condition et le but du franc-maçon égyptien.

Une société aux formes maçonniques reçut, en effet, du Grand Copte sa doctrine en dépôt, où l'apprendre et l'exercer.

Du rituel propre à la Haute Maçonnerie égyptienne, en trois grades, qui sont trois hauts grades, de nombreuses copies ont été recensées. Plusieurs sont aujourd'hui localisées, à partir desquelles nous préparons une édition critique du rituel(1).

Cependant, outre les manuscrits cités dans nos études précédentes, cette édition prendra en compte le manuscrit qu'on s'honore de mettre au jour ci-dessous, sans tarder, et dont le souvenir avait été perdu.

La pièce en question est conservée à la Bibliothèque municipale de Lyon, sous la cote 6871, après avoir été préemptée pour 20000F, à la Salle, le 5 novembre 1994 (vente Poulain - Le Fur n°132, en provenance de l'ancien fonds Chacornac).

En voici une brève description bibliographique: un volume in -4°- (268 X 21 mm), de 102 pages (environ 25 lignes à la page), relié maroquin ancien, dos refait, pâles mouillures sur les 4 premiers feuillets.

L'écriture est de la main du frère de Saincostart, vénérable de la loge lyonnaise de la Sagesse triomphante, érigée sous ce titre distinctif, le 3 novembre 1784, en loge mère du Rite égyptien. L'identification de l'écriture de Saincostart (ou Saint Costart) se trouve confirmée par son paraph figurant à la page 3 du manuscrit.

Ce manuscrit a été exécuté lors du détour de Cagliostro à Lyon, d'octobre 1784 à janvier 1785.

A l'analyse de quelques corrections de la même écriture, observe le libraire de la vente, dans le catalogue, sous le n°132, il paraît probable que le manuscrit aurait été rédigé sous la dictée de Cagliostro. Je n'en doute pas. De rares lacunes qui n'ont pas été comblées, et des fautes fréquentes, principalement des fautes de grammaire et d'orthographe, parfois un mot pour un autre, confirment l'hypothèse. Mieux, certaines de ces fautes pourraient bien correspondre à la prononciation du français par Cagliostro, qui était défectueuse et fort italienisante, voire trompeuse. Une étude phonétique s'impose.

A cette fin, entre autres, le manuscrit, véritable original, en l'état, est reproduit en fac-similé. Une transcription l'accompagne, pour la commodité du lecteur. Les règles suivies en sont très simples: orthographe, ponctuation et présentation modernisées; initiales le plus souvent complétées; fautes corrigées; quelques mots omis restitués entre crochets. D'une correction le bien-fondé ne peut être garanti: chambre ou cabinet de réflexion, au lieu de "des réflexions". L'orthographe des noms des officiers a été gardée telle, même quand il est patent qu'elle est fautive.

Enfin, "COPHTE", sic. voy. COPTE.", écrit Littré. L'archaïsme qu'était déjà devenue, au XIXe siècle, la forme usuelle du XVIIIe siècle, déroute au XXe. Nous avons donc suivi l'orthographe moderne, afin de pointer, au détriment d'un mystère illusoire, le vrai mystère du Grand Copte, car le Copte, c'est l'Egyptien, et que n'est pas l'Egypte?

* *
*

Une fois encore, ma gratitude, cordiale et respectueuse, va à M. Guy Parguez, conservateur en chef, et à M. Pierre Guinard, conservateur, à la salle du Livre ancien et précieux. Leur aide me permet d'étudier sans relâche l'Occulte à la B.M.L.

R.A.

(1) Voir R.A., «Les rituels de la maçonnerie égyptienne», L'Autre Monde, 105, avril 1986. Bruno Marty, Le comte de Cagliostro (catalogue d'une exposition), Les Baux de Provence, Le Prince noir, 1989. R.A., «Le rituel de la Maçonnerie égyptienne», Presenza di Cagliostro (Actes du colloque de San Leo, 1991), Florence, CET, 1994; repris en brochure, Paris, SEPP, 1995.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| [Patente]..... | 1 |
| Statuts et règlements de la Sagesse triomphante..... | 4 |
| Réception d'apprenti..... | 14 |
| Préparation de la loge..... | 14 |
| Réception..... | 15 |
| Ouverture de la loge..... | 16 |
| Discours du vénérable..... | 18 |
| Chambre de réflexion pour les compagnons..... | 20 |
| Catéchisme de compagnon du rite égyptien..... | 22 |
| Chambre de réflexion pour les maîtres..... | 30 |
| Catéchisme et signe pour reconnaître les enfants ou sujets..... | 32 |
| Réception de l'apprenti au grade de compagnon..... | 60 |
| Préparation de la loge..... | 60 |
| Réception..... | 61 |
| Discours du vénérable..... | 64 |
| Tableau de la loge de maître..... | 70 |
| Réception pour le grade de maître..... | 71 |
| Catéchisme du maître..... | 87 |
| Formule des statuts de maître..... | 100 |

Cette table a été établie par l'éditeur. Les titres sont abrégés. Les nombres renvoient aux pages du manuscrit. Celui-ci, rappelons-le, est conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon sous la cote MS 6871.

Gloire
Union
Bienfaisance

Sagesse
Prospérité

Nous, Grand Copte, fondateur et grand maître de la Haute Maçonnerie égyptienne dans toutes les parties orientales et occidentales du globe, à tous ceux qui ces présentes verront, faisons savoir que:

Pendant le séjour que nous avons fait à Lyon, plusieurs membres d'une loge de cet orient, suivant le rite ordinaire et portant le titre distinctif de la Sagesse, nous ayant témoigné le désir ardent qu'ils avaient de se soumettre à notre Régime et de recevoir de nous les lumières et le pouvoir nécessaires pour connaître, proférer et propager la maçonnerie dans sa véritable forme et sa pureté primitive, nous nous sommes rendu volontiers à leur voeu, persuadé qu'en leur donnant cette marque de notre bienveillance et de notre confiance, nous aurons la double satisfaction d'avoir travaillé pour la gloire du Grand Dieu et le Dieu de l'humanité.

A ces causes, après avoir suffisamment établi et constaté vis-à-vis du vénérable et de plusieurs membres de ladite loge, la puissance et l'autorité que nous tenons à cet effet, nous, à l'aide de ces mêmes frères, fondons et créons à perpétuité, à l'orient de Lyon, la présente loge égyptienne et la constituons loge mère pour tout l'Orient et tout l'Occident; lui attribuons désormais le titre distinctif de la Sagesse triomphante et en nommons pour ses officiers perpétuels et inamovibles, savoir:

Sn Me Saincostart, vénérable, et Gabriel Magneval pour son substitut;

By Magneval, orateur, et Journel pour son substitut;

De Croix, secrétaire, et Auberjonais pour son substitut; Alquier, garde des sceaux, archives et deniers, et Rey de Cologne pour son substitut;

Bestière, grand inspecteur, maître des cérémonies pour son substitut;

et

nous accordons à ces officiers, une fois pour toutes, le droit et le pouvoir de tenir loge égyptienne avec les frères soumis à leur direction, de faire toutes exceptions d'apprentis, compagnons et maîtres maçons égyptiens, d'expédier des certificats, d'entretenir relations et correspondance avec tous les maçons de notre rite et les loges dont ils dépendent, en quelque lieu de la terre qu'elles soient situées, d'affilier après l'examen et les formalités par nous prescrits les loges du rite ordinaire qui souhaiteraient embrasser notre régime; en un mot, d'exercer généralement tous les droits qui peuvent appartenir et appartiennent à une loge égyptienne juste et parfaite, ayant le titre, les prérogatives et l'autorité de la loge mère.

Nous enjoignons toutefois au vénérable maître, aux officiers et aux membres de la loge d'apporter des soins sans relâche et une attention scrupuleuse aux travaux de la loge, afin que ceux de réceptions et tous autres généralement quelconques se fassent en conformité des règlements et des statuts par nous expédiés séparément sous notre seing, notre grand sceau et le cachet de nos armes. Nous enjoignons encore à chacun des frères de marcher constamment dans le sentier étroit de la vertu et de montrer par la régularité de sa conduite qu'il chérit et connaît les préceptes et le but de notre Ordre.

Pour valider les présentes, nous les avons signées de notre main et y avons apposé le grand sceau accordé par nous à cette loge mère, ainsi que notre sceau maçonnique et profane.

Fait à l'orient de Lyon, etc.

Statuts et règlements de la R.L. de la Sagesse triomphante,

loge mère de la Haute Maçonnerie égyptienne pour l'Orient et pour l'Occident, constituée telle et fondée à l'orient de Lyon par le Grand Copte, fondateur et grand maître de la Haute Maçonnerie égyptienne dans toutes les parties orientales et occidentales du globe.

Notre maître s'est assis au milieu de nous et il a dit:

1° Vous réprouvez l'homme ingrat et dépravé qui ne croit ni à l'existence de l'Être suprême ni à l'immortalité de l'âme; il souillerait le temple et son enceinte.

2° Vous accueillerez celui qui a fait germer dans son coeur ces deux grandes vérités; quelles que soient d'ailleurs sa croyance et sa religion, elles ne seront point un obstacle à son initiation.

3° Quiconque aspirera à connaître les mystères de la Haute Maçonnerie égyptienne sera préalablement reçu maçon dans une loge du rite ordinaire et justifiera, par les certificats de ses maîtres, qu'il a mérité d'y obtenir les grades d'apprenti, compagnon, maître et maître élu.

4° Entre deux candidats qui se présenteront à vous en même temps, s'il en est un qui ait des grades supérieurs aux quatre grades ci-dessus, vous le recevrez le premier. Que cette préférence soit le prix de l'étude à laquelle il se sera livré dans l'espoir de s'instruire.

5° Un maçon du rite ordinaire doit avoir un état honnête, l'esprit cultivé et une probité reconnue. Que celui qui ne rassemblerait pas ces qualités essentielles ne soit jamais maçon du rite égyptien.

6° En vain vous attendriez des fruits d'une jeune plante. N'accordez le grade d'apprenti qu'à celui qui aura atteint vingt-cinq ans. Que des vertus précoces puissent racheter quelques années, mais que la maturité de l'âge ne supplée jamais à celle de l'esprit.

7° Celui qui aura le bonheur d'être initié prêtera son obligation, devant Dieu et ses maîtres, de garder un secret inviolable sur nos mystères, de taire tout ce qui se passera dans nos temples ou leur enceinte et d'observer étroitement les règlements de l'Ordre. S'il trahit ses promesses, qu'il soit livré au mépris, qu'il soit chassé honteusement et que le Grand Dieu le punisse.

8° Les souverains sont les images de la Divinité. Maçon égyptien, respecte-les et chéris le tien. Par-dessus tout, ne parle jamais ni contre les lois du pays où tu vis ni contre la religion qui y domine.

9° L'amour du prochain est le second devoir de l'homme. Que tout initié le remplisse dans sa plus grande étendue; que partout et toujours il soit juste, bienfaisant et prêt à soulager les malheureux.

10° Aimez-vous, mes enfants, aimez-vous les uns les autres, aimez-vous tendrement. Aidez et consolez celui d'entre vous qui est dans la détresse ou dans l'affliction. Malheur au frère qui refusera du secours à son frère, le Seigneur lui retirera sa protection.

11° Dans la pureté primitive de la maçonnerie il n'y avait que trois grades. Vous n'en reconnaîtrez et n'en conférerez que trois, ceux d'apprenti, compagnon et maître.

12° L'apprenti ne sera reçu compagnon qu'au bout de trois ans de docilité et d'étude. Le compagnon ne parviendra à la maîtrise qu'après cinq années de

travail.

13° Apprentis, vous serez soumis aux compagnons qui vous traceront votre ouvrage et vous, compagnons, vous prendrez et vous exécuterez les ordres des maîtres. Que la jalousie ne trouve jamais accès dans vos coeurs, qu'il n'éclate entre vous qu'une émulation fraternelle.

14° Maîtres, c'est à vous qu'appartiendront la direction et l'inspection des travaux, le régime et l'administration générale de la loge. Rendez-vous dignes de vos fonctions et de votre pouvoir. N'ordonnez rien qui attente à la gloire de mes enfants et à l'utilité du reste des hommes.

15° Les apprentis et les compagnons auront deux ateliers distincts, l'un à sa gauche, l'autre à la droite du temple. Les maîtres s'assembleront dans la chambre du milieu. Que les ouvriers d'un grade inférieur se gardent de porter des regards indiscrets sur les travaux des ouvriers d'un grade supérieur; qu'ils redoutent les suites funestes d'une curiosité téméraire.

16° Les deux ateliers seront présidés par un maître que la chambre du milieu commettra à cet effet. Chacun d'eux élira un orateur, un secrétaire et un inspecteur maître de cérémonies, qui exerceront ces offices pendant le cours d'une année et suivant les instructions qui leur seront données.

17° Dans toute élection, promotion ou opération quelconque qui sera du ressort d'un atelier, que tout ouvrier y manifeste son voeu et son opinion avec modestie, mais avec liberté, et que la pluralité des suffrages fasse loi. Que l'esprit de discorde soit toujours loin de mes enfants. Si pourtant il survenait entre eux quelque différend, que les décisions des apprentis soient revus et rectifiés, au besoin par les compagnons, et que les jugements de ceux-ci soient portés par devant la chambre du milieu, qui prononcera en dernier ressort sur le rapport des maîtres qui auront présidé les ateliers.

18° Les compagnons décideront du choix et de l'initiation des apprentis; les maîtres choisiront les compagnons parmi les apprentis et leurs successeurs parmi les compagnons.

19° Une égalité parfaite règnera parmi les maîtres, et les offices, dont quelques-uns seront revêtus seront moins des distinctions que des charges. Ils règleront tout à la pluralité des voix. Qu'avant de porter leur décision, ils aient soin d'invoquer le Grand Dieu, et toujours ils seront unanimes.

20° La confiance la plus étendue, l'union la plus intime doivent habiter avec les maîtres dans la chambre du milieu. Qu'il s'établisse entre eux une fraternité réelle. Avant de former une entreprise dans les circonstances les plus intéressantes de leur vie, qu'ils prennent les avis et les conseils de la chambre et que l'intérêt d'un de ses membres devienne toujours et dans l'instant l'intérêt de tous.

21° Chaque maître, après trois ans de séance dans la chambre du milieu et après avoir obtenu son agrément, aura le droit de former douze maîtres, vingt-quatre compagnons, et soixante-douze apprentis.

22° Les maîtres s'assembleront une fois toutes les trois semaines; les compagnons, une fois chaque cinq semaines; les apprentis, une fois chaque sept semaines.

23° Vous ne porterez point au-delà de soixante et douze le nombre des apprentis. Vous fixerez à vingt-quatre celui des compagnons, et la chambre du milieu ne comptera jamais plus de douze maîtres. Si vous n'observez pas ce règlement, en vérité, je vous le dis, la confusion, le désordre et le relâchement s'introduiront au milieu de vous.

24° Vous ne reconnaîtrez dans la loge que cinq grands officiers qui seront toujours de la classe des maîtres, savoir un vénérable, un orateur, un secrétaire,

un garde des sceaux, archives et deniers, un grand inspecteur, maître des cérémonies et frère terrible.

25° Ces officiers seront inamovibles et se choisiront, de l'avis de la chambre du milieu et parmi ceux qui la composent, un substitut qui les remplacera en cas d'absence et sera de droit leur successeur en cas de mort ou de retraite.

26° Les substituts, ou successeurs des grands officiers ne pourront point occuper d'autres places et, lorqu'ils exercent comme substituts, ils auront les mêmes droits et prérogatives de [sic pour: des titulaires.]

27° Le vénérable présidera la chambre du milieu, mais il n'y sera que le premier entre ses égaux, et son unique prérogative sera d'avoir deux voix au lieu d'une, pour faire cesser le partage d'opinions ou accélérer les délibérations et leur effet.

A la tête des grands officiers et des maîtres, il présidera la loge lorsqu'elle s'assemblera dans le temple, les jours de fête ou de réception.

Il fera toujours les cérémonies d'initiation et scellera de son cachet les certificats qui seront délivrés aux initiés par la chambre du milieu.

28° L'orateur fera un discours à chaque initiation et à chaque assemblée générale. Qu'il peigne sans cesse à ses frères la nécessité de se rapprocher de la Divinité et qu'il ne dise jamais rien que de simple et d'analogique aux travaux dont la loge se sera occupée.

Le garde des sceaux, archives et deniers sera dépositaire du sceau que je vous ai accordé, maintiendra l'ordre dans les archives et aura la clef et la direction du trésor de la loge.

Le secrétaire fera registre de toutes les initiations et de toutes les délibérations de la chambre du milieu. Il tiendra la correspondance, il convoquera les maîtres et invitera pour les assemblées générales.

Le grand inspecteur, maître des cérémonies et frère terrible aura la police générale du temple et des ateliers à sa charge. Il veillera à la sûreté de la loge et aura inspection sur ses bâtiments, il préparera les récipiendaires, il visitera les frères étrangers et les frères malades.

29° Vous déposerez les catéchismes, les règlements et autres manuscrits instructifs dans la chambre du milieu, où ils seront fermés sous une triple serrure. Les maîtres ne pourront jamais les laisser sortir de leurs mains, les transporter hors de la loge ni les transcrire pour leur utilité particulière. Qu'il soit de même interdit aux compagnons et aux apprentis de mettre aux écrits ce qu'ils en auront retenu, après en avoir entendu la lecture.

30° Le vénérable, lorsqu'il le croira prudent et utile, pourra avec l'assistance de deux maîtres, lire le catéchisme d'apprenti à des maçons du rite ordinaire qui ayant le coeur droit et qui méritent de connaître la vérité, mais qui, attachés à d'anciennes erreurs, ont besoin de l'entrevoir pour se déterminer à l'embrasser.

31° Vous conférez tous les grades dans la forme précise que je vous ai prescrite, sans jamais rien retrancher ou ajouter. Gardez-vous de quitter le sentier qui vous est tracé, vous vous égareriez comme vos frères se sont égarés.

32° Vous aurez par année deux assemblées générales pour célébrer le jour de votre fondation comme loge égyptienne et la fête de saint Jean l'Évangéliste. La première se tiendra le 3e jour du 9e mois de l'année; la seconde le 27e jours du 10e mois. Vous honorerez chacun de ces jours solennels par un acte de bienfaisance.

33° Que la loge du rite ordinaire que vous avez formée sous le titre distinctif de la Sagesse subsiste sur le même pied que ci-devant. Qu'elle conserve les mêmes officiers et les mêmes grades, ses liaisons, et sa correspondance; mais qu'elle évite dans la réception d'apprenti tout ce qui n'aurait pas un but symbolique ou moral et

peut jeter du ridicule sur la maçonnerie.

Que le vénérable et les officiers de cette même loge soient sous l'inspection du vénérable et des maîtres de la loge du rite égyptien, mais que la concorde et l'amour du bien commun les animent les uns et les autres, établissant un concert parfait dans toutes leurs démarches.

34° Ayez sans cesse devant les yeux le titre glorieux de mère loge que je vous accorde et rendez-vous dignes des droits qui y sont attachés. Ce sont vos exemples qui doivent attirer et édifier les maçons ou les loges que [vous] serez dans le cas d'instruire et d'affilier.

35° Vous lirez dans chacune des assemblées générales les statuts et les règlements que je vous donne.

Si vous pratiquez ce qu'ils contiennent, vous parviendrez à connaître la vérité, mon esprit ne vous abandonnera point et le Grand Dieu sera toujours avec vous.

Réception d'apprenti de la loge égyptienne fondée par le Grand Copte.

Préparation de la loge

La loge sera décorée d'un dais bleu de ciel et blanc, sans dorure. Au-dessus de la tête du vénérable, un triangle avec le nom de Jehovah, et des rayons. Le trône du vénérable élevé sur trois marches; l'autel devant le trône; sur cet autel, un brasier avec une éponge remplie d'esprit de vin; à la droite du trône, le soleil, et à la gauche la lune.

Le tableau sera placé au milieu de la loge. Sur ce tableau sera peint la porte d'un temple avec 7 marches. Sur cette porte il paraîtra un rideau. A la droite de cette porte, une inscription composée de ces mots: Arcanum et Magnum, et à la gauche ces mots: Gemma secretorum. Devant cette porte, un maître franc-maçon sera représenté avec le cordon rouge, le frac vert, veste, culotte et bas tigrés. Ce maître sera debout à la droite du temple, il aura l'index de la main gauche sur la bouche et, à la droite, son épée dont il menacera un Mercure endormi qui sera peint à la gauche de la porte. Au-dessus de la tête de ce Mercure, on graverà ces deux mots: Pierre brute. Ce tableau sera éclairé de sept bougies, dont trois d'un côté, trois de l'autre, et une au milieu.

Le vénérable sera vêtu d'une robe talare blanche, attachée par une ceinture de soie bleu de ciel, il portera une étole de moire bleue, bordée d'un petit galon d'or, avec le chiffre du fondateur brodé en paillettes d'or sur chaque extrémité,  . Au-dessous, il y aura une frange en or. Il passera cette étole qui sera liée dans le bas, de droite à gauche comme les diacres; il portera son cordon rouge par-dessus, il aura l'épée à la main.

Réception

Le candidat ayant été agréé, il sera mis dans la chambre de réflexion, au milieu de laquelle se trouvera un grand tableau ayant dans le centre une grande pyramide, à la base de laquelle sera une caverne. Auprès de cette caverne, on représentera le temps sous la forme d'un vieillard témoignant de la terreur et faisant difficulté de pénétrer dans cette caverne. A la gauche du tableau sera représentée la corne d'abondance; à la droite, des chaînes et des attributs philosophiques.

Lorsque le candidat sera admis à entrer, le grand inspecteur de la loge d'apprenti et deux apprentis se rendront dans la chambre de réflexion pour préparer ce candidat. Le grand inspecteur, sans lui rien dire, commencera par lui détirer ses cheveux, par le dépouiller de ses habits; il lui ordonnera de se déchausser et de se défaire de tous ses métaux. Il lui fera ensuite un discours analogue à la circonstance et conforme au tableau de cette chambre. Après lui avoir fait sentir combien la route philosophique est pénible et remplie de désagréments et de tourments, il lui demandera s'il est bien décidé à se faire initier dans de pareils mystères et à préférer aux hommes, à la mollesse et aux richesses du monde, le travail, les périls et l'étude de la nature. S'il persiste, le grand inspecteur le prendra par la main et le conduira à la porte de la loge. Il frappera sept coups. Sur la demande qui lui sera faite, il répondra: "C'est un maçon qui, ayant passé par tous les grades de la maçonnerie ordinaire, se présente pour être initié dans la véritable Maçonnerie égyptienne." La porte se refermera et on ne l'ouvrira que lorsque le vénérable ordonnera de faire entrer le candidat.

Ouverture de la loge

Le vénérable ayant pris sa place, le plus grand silence sera observé. Il est défendu de se moucher et à plus forte raison de parler.

Lorsque le vénérable se lèvera, tous se lèveront en même temps. Il aura le glaive à la main droite, qu'il ne quittera jamais tant qu'il parlera. Il dira: "A l'ordre, mes frères! Au nom du Grand Dieu, ouvrons la loge selon le rite et les constitutions du Grand Copte, notre fondateur." Il descendra de son trône et, à sept pas de la dernière marche, il se trouvera en face du triangle renfermant le nom de Dieu, et il dira: "Mes frères, prosternez-vous, ainsi que moi, pour supplier la Divinité de me protéger et de m'assister dans les travaux que nous allons entreprendre". La prière intérieure étant achevée, le vénérable frapperà de la main droite sur le plancher, pour annoncer à tous les frères qu'ils peuvent se relever. Le vénérable se remettra sur son trône et, là, il préviendra tous les assistants que le nommé tel, qui a passé par tous les grades de la maçonnerie ordinaire, demande et sollicite la grâce d'être reçu et admis dans la véritable Maçonnerie égyptienne. Si un des frères à quelque chose à alléguer contre le candidat, il sera obligé, en honneur et sur sa conscience, de l'exposer. Ce grief ou ce motif sera discuté et le vénérable déterminera s'il sera admis ou rejeté. Mais, dans le cas où tous donneraient leur consentement pour sa réception, le vénérable enverra, comme il est dit ci-devant, le grand inspecteur et deux frères pour le préparer et le conduire.

Discours du vénérable

Le vénérable ayant donné ordre de faire entrer le candidat, le grand inspecteur le conduira devant le trône, où il le fera mettre à genoux. Le vénérable se lèvera et lui dira: "Homme! vous avez déjà été prévenu que le but de nos travaux est aussi éloigné de la frivolité que celui de la maçonnerie ordinaire l'est des véritables connaissances philosophiques. Toutes nos opérations, tous nos intérêts, toutes nos démarches n'ont d'autre motif que de glorifier Dieu et de pénétrer dans le sanctuaire de la nature. On n'y parvient pas sans beaucoup de peine; mais enfin, avec de la résignation, de la patience et le temps fixé par les constitutions de notre fondateur, vous aurez l'espoir de voir couronner vos pratiques des plus heureux succès. Avant de vous revêtir de l'habit sacré de notre Ordre et de vous reconnaître pour l'un de nos membres, répétez avec moi le serment que je vous oblige de prêter en présence du nom de Dieu et de tous vos frères."

Pendant le serment, on mettra le feu à l'esprit -de- vin qui est sur l'autel et le candidat plaçant sa main droite au-dessus de la flamme, il fera le serment suivant:

"Je promets, je m'engage et je jure de ne jamais révéler les secrets qui me seront communiqués dans ce temple et d'obéir aveuglément à mes supérieurs."

Après ce serment, le vénérable le revêtira d'une robe talare blanche, ceinte par un ruban de fil blanc, et ensuite, lui frappant sur l'épaule droite trois coups de son glaive, il lui dira:

"Par le pouvoir que je tiens du Grand Copte, fondateur de notre Ordre, et par la grâce de Dieu, je vous confère le grade d'apprenti de la véritable Maçonnerie égyptienne et vous constitue gardien des connaissances philosophiques auxquelles je vais vous faire participer."

Le vénérable ordonnera alors au grand inspecteur de conduire le nouveau frère à la place qui lui sera destinée. Il fera signe à tous les assistants de s'asseoir et donnera à l'orateur le catéchisme qui ne doit jamais sortir de ses mains ou perdre de vue. (1)

Tout cela fait, le vénérable se lèvera de son trône et, ainsi que tous les frères,

il se prosternera en face du nom sacré de la Divinité, pour la remercier et la glorifier. Après quoi, il fermera la loge.

(à suivre)

(1) Il semble que quelques mots aient été omis, par l'effet d'un homoteleuton, dans le cours de cette phrase; nous la reproduisons, néanmoins, telle quelle.

Gloire.

Frageſſe

Ms 6871

Union

Bienfaisance

Prosperité

Nous grand Capitole, fondateur, et grand Maître de la Fraternité
Macromonie Egyptienne dans toutes les parties orientales,
& occidentales, du globe à tous ceux qui ces fréquentes visites,
souhaitent savoir que

Pendant le séjour que nous avons fait à Lyon plusieurs
Membres d'une Loge de cet orient, suivant le rit ordinaire, et
postant le titre distinctif de la Frangeſſe nous ayant témoigné
le désir ardent qu'ils avoient de se soumettre à notre Règle
et de recevoir de nous les lumières, et le pouvoir nécessaire
pour connoître, proférer, et propager la Macromonie
dans sa véritable forme, et sa pureté primitive nous
soumises volontiers à leur voeu, pensant dès qu'on
leur donnant cette Marque de notre bienveillance, et de
notre confiance, nous avions la double satisfaction d'
avoir travaillé pour la gloire du grand Dieu et le bien de
l'humanité.

A ces causes, après avoir suffisamment établi, et
constaté vis à vis du venerable et de pieux Membre
de la dite Loge, la franchise, et l'autorité que nous tenons
à effet. Nous à l'aide de ces mêmes frères fondons et
lisons à pureté à l'orient de Lyon la Frangeſſe Loge
Egyptienne et la constitutions Loge Mère pour tout l'orient et
tout l'occident. Lui attribuons desormais le titre distinctif

de la sageſſe triomphante et en nommant pour les officiers
proptuels et inamovible ſavoir.

J^e m^e Saincortant venerable & Gabriel Magneval
pour ſon ſubſtitut.

B^r Magneval. fratrein & journel pour ſon ſubſtitut
de croix, ſecrétaire et ambassadeur pour ſon
ſubſtitut algerien, garde des truans, archives, et
deniers & Rey de Pologne pour ſon ſubſtitut
Beſtiere Grand ſuſpiceur, Maître des
ſeremonies pour ſon ſubſtitut

&
Nous accordons a ces officiers, une fois pour toutes, le droit
& le pouvoir de tenir l'ogé Egyptienne avec les freres ſous
a leur direction, de faire toutes exceptions, d'apprentis,
Compagnons & Maîtres Maçons Egyptiens d'expedier
des certificats, d'entretenir relation et correfpondance avec
tous les Maçons de notre rit, et les loges dont ils
dépendent en quelque lieu de la terre qu'elles ſoient intitulées
d'affilier apres l'examen et les formalités, par nous
prescrits les loges du rit ordinaire qui pourraient
embrasser notre régime en un mot d'exercer généralement
tous les droits qui peuvent appartenir, et appartenir à une
logé Egyptienne juote, et parfaite, ayant le titre, les
privileges, et l'autorité de loge Frere.

Nous enjoignons toutefois au venerables maîtres aux
officiers, et aux membres de la loge d'apporter des bons

Dans relecture, et une attention scrupuleuse aux travaux de la loge, afin que ceux de réceptions et tous autres généralement quelconques se fassent en conformité des règlements, et des statuts par nous expédies séparément, sous notre feing, notre grand sceau, et le facteur de nos armes, nous enjoignons encore à chacun des frères, de marcher constamment dans la serrière droit de la veste et de montres par la régularité de sa conduite qu'il cherit et connaît les principes et le but de notre ordre.

Pour valider les présentes nous les avons signées de notre main et y avons apposé le grand sceau accordé par nous à cette loge. Nous avions que notre sceau Maconique et prophétane

fait à l'orient de Lyon. Je.



fférents & Règlements de la R. L de la loge maçonnique
Loge Maure de la Sainte Maçonnerie Egyptienne pour l'Orient
et pour l'Occident constitue telles & fondées à l'Orient de
l'Asie par le grand Sopite fondateur et grand maître
de la Sainte Maçonnerie Egyptienne dans toutes
les parties orientales & occidentales du globe

Notre Maître s'est assis au milieu de nous et
il a dit

1^o Vous reproverez l'homme ingrat, et dépourvu
ne croit ni à l'existence de l'être suprême, ni
à l'immortalité de l'âme, il souilleroit le temple et sera
encaîné

2^o Vous accueilleriez celui qui a fait germer dans son
coeur, ces deux grande vertus, quelque saint d'autre
sa gloissance, et sa religion elles ne seront point un
obstacle à son initiation.

3^o Un homme aspirera à connaître les trésors de
la Sainte Maçonnerie Egyptienne sera probablement
reçu Maçon dans une Loge du rit ordinaire, et
justifiera par les certificats de ses Frères qu'il a
mérité d'y obtenir les grades d'apprentif, Compagnon
Maître et Maître élus

4^o Entre deux candidats qui se présenteront à vous
en même temps s'il en est un qui est des grades
supérieurs aux quatre grades ci-dessous, vous le recevrez.

le prieur que cette préférer. ce soit le prieur de l'étude à laquelle il se sera livré dans l'espoir de s'instruire.

5^e L'abbé Macon. qui fut ordinaire doit avoir en l'état honnête, l'apprécié et une probité reconnue que celui qui ne possède n'eroit pas ces qualités éventuelles ne feroit jamais Macon du Tit Egyptien.

6^e En vain vous attendriez des fruits d'une jeune plantule d'accorder le grade d'aspirantif qui à celui qui aura atteint vingt cinq ans. que des vertus precoces fruit seul racheter quelques honneurs; mais que la Maturité de l'Age ne suffise jamais à celle de l'esprit.

7^e Celui qui aura le Bonheur d'être initié, prêtera son obligation devant dieu et ses maîtres de garder son secret inviolable sur nos mystères, de faire tout ce qui prouvera dans nos temples, ou leur enceinte et d'observer évidemment les Règlements de l'ordre si l'ablit ses promesses, qu'il voit l'ore au brespois qu'il soit chassé honteusement et que le grand Dieu le punisse.

8^e Les souverains sont les images de la Divinité. Macon Egyptien respectés - les et cheris le bien. Sans defausse tons ne parles jurement ni contre les loix du pays ou tu vis ni contre la Religion qui y domine.

9^e L'amour du prochain est le second devoir de l'homme qui l'ont initié le remplisse dans sa plus grande étendue que has tant et toujours il soit juste, bénissant et fait a.

soulager les Malheureux

- 10^e Aimiez vos mères enfants aimiez vous le soleil les autres, aimez vous tendrement : aidez et consolez celui entre vous qui va dans la chaire ou dans l'affliction, Maîtrisez un frere qui refuse du secours à son frere ; le Seigneur lui retirera sa protection.
- 11^e Dans la fraternité primitive de la Maçonnerie il n'y avoit que trois grades : vous n'en reconnoîtrez et n'en confonterez que trois. Cens l'apprentis compagnon et Maître.
- 12^e L'Apprentis ne sera pas compagnon qu'au bout de trois ans de doctilité, et d'étude. Le compagnon ne deviendra à la Maîtrise qu'après cinq années de travail.
- 13^e Apprentis, vous serez soumis aux compagnons qui vous auront vobis ouvrage & vous compagnons vous prendrez et vous exécutez les ordres des Maîtres que la jalouse ne trouve jamais accès dans vos coeurs qui il n'indique entre vous qu'une émulation fraternelle.
- 14^e Maîtres c'est à vous qui appartiendront la direction & l'inspektion des travaux le régime et l'administration générale de la Loge. Rendez vous dignes de vos fonctions et de votre pouvoir. N'ordonnez rien qui n'attende à la gloire de mes enfants et à l'utilité du reste des hommes.

7

15^e Des apprenants, et les compagnons, auront deux ateliers distincts l'un à la gauche l'autre à la droite du temple. Les maîtres s'assembleront dans la chambre du trésor, que les ouvriers d'un grade inférieur regardent de porter des regards indiscrets sur les travaux des ouvriers d'un grade supérieur; qu'ils redoutent les suites funestes d'une curiosité teméraire.

16^e Les deux ateliers seront presidés par un maître que la chambre du trésor nommètera à cet effet, chacun d'eux élira un orateur, un secrétaire et un inspecteur maître des ceremoniis qui exerceront ces offices pendant le cours d'une année et suivant les instructions qui leur seront données.

dans toute élection, promotion, ou opération quelconque qui sera du report d'un atelier, que tout ouvrier y manifeste son voeu et son opinion avec modération, sincérité et liberté, et que la pluralité des suffrages fasse loi que l'esprit de discorde soit toujours loin de nos esprits. Si pourtant il survenoit entre eux quelque différent que les décisions des apprenants soient revues et rectifiées au besoin, par les compagnons et que les jugemens de ceux ci soient portés par devant la chambre du trésor qui prononcera en dernière instance rapport des autres qui auront presidé les ateliers.

- 18^e Les compagnons décideront du choix et de l'initiation des apprenants. les maîtres choisiront les compagnons parmi les apprenants, et leurs successeurs, parmi les compagnons.
- 19^e Une égalité parfaite régnera parmi les maîtres et les officiers dont quelques uns seront rectifs, seront moins des distinctions que des charges. ils régiront tout à la puissance de voix qui auront de former leur décision, ils auront soin d'invoquer le grand dieu, et toujours ils seront unis.
- 20^e La confiance la plus étendue, l'union la plus intime doivent habiter avec les maîtres dans la Chambre du milie qui va établir entre eux une franchise veille avant de former une entreprise dans les circonstances les plus intéressantes de leur vie qu'ils prennent les avis, et les conseils de la Chambre et que l'union de ses membres devienne toujours et dans l'intérêt de l'intérêt de tous.
- 21^e Chaque maître après trois ans de service dans la Chambre du milie, et après avoir obtenu son agrément aura le droit de former douze maîtres, vingt quatre compagnons et quarante et douze apprenants.
- 22^e Les maîtres salueront une fois toutes les trois semaines, les compagnons une fois chaque cinq semaines.

Les apprenants une fois chaque sept semaines

9

93^e vous ne porterez point au do la de pouante et dorze le
nombre des apprenants : vous fixerez a vingt quatre celles
des compagnons, et la chambre du milier ne comptera
jamais plus de dorze maîtres si vous n'observez pas le
règlement en voile je vous le dire : la confusion, le
desordre, & le relâchement s'introduisent au milieu
de vous

94^e vous ne reconnoîtrez dans la loge que cinq grands
officiers qui seront toujours de la classe des Fr. ouïens
Savoir un venerable, un orateur, un secrétaire, un
q. x. de des sacres, anciens & devenus un grand
maître maître des cérémonies & fief terrible
ces officiers seront immobiles et se choisiront de
l'avis de la chambre du milier et parmi ceux qui
la composent, un substitut qui les remplacera en
cas d'absence et sera de droit leur successeur au cas
de mort ou de rétirite.

95^e Les substituts, ou successeurs des grands officiers ne
pourront point occuper d'autres place et lors qu'ils
exerceront comme substituts, ils auront les mêmes droits
et prérogatives de



96^e Le venerable prendra la chambre du milier, mais

18^e
Il n'y fera que la première entre ses yeux et son unique
privérogative sera d'avoir deux voix au lieu d'une, pour faire
cesser le partage d'opinions ou accélérer les délibérations
et leur effet.

à la tête des grands officiers et des initiés il présidera
la Loge lorsqu'elle s'assemblera dans le temple le jour
de fête ou de réception.

il fera toujours les cérémonies d'initiation et veillera
de son cachet les certificats qui seront délivrés aux initiés
par la Chambre du milie.

19^e. L'orateur fera un discours à chaque initiation et à
chaque assemblée générale qu'il prênera sous ^{cette} à ses
frères la nécessité de se rapprocher de la divinité et qu'il
ne dira jamais rien que de simple, et d'analogne aux
travaux dont la loge se sera occupée.

Le garde des Séances, archives, et dossiers sera dépositaire
du sceau que j'vous ai accordé maintien de l'ordre dans les
archives et aura le clef et la clé de la bâche de la loge.

Le secrétaire fera registre de toutes les initiations et de
toutes les délibérations de la Chambre du milie il
tiendra la correspondance, il conviendra les membres
et invitera pour les assemblées générales

le Grand maître, maître des cérémonies &

fier terrible avec la police générale du temple et des ateliers a sa charge il vaillerà à la sûreté de la loge, et aura inspection sur ses bâtiments il jugera que les recis rendront, il visitera les frères étrangers et les frères malades

11^e. Vous déposerez les bâtimens, les Règlements et autres manuscrits matricielz dans la Chambre du Maître où ils seront gardés sans une trahie secrète. Les maîtres ne pourront jamais les faire sortir de leur main, les transmettre sous de la loge ni les transcrire pour leur utilité particulière qui coûte de même interdit aux compagnons, et aux appartenants de maître mais écrit "qu'ils en auront retenus après l'avoir lu et懂 la lecture.

12^e. Le venerable, lorsqu'il le voudra prudent et utile pourra avec l'affectation de deux maîtres faire le catéchisme d'apprentis à des maçons du rit ordinaire qui ayant le cœur droit et qui méritent de connaître la vérité, mais qui attachés à d'inuenies erreurs ont besoin de s'entrevoir pour se déterminer à l'embrasement

13^e. vous confectionnez tous les grades dans sa forme precise que je vous ai prescrite sans jamais rien d'abroger ou ajouter, gardez vous de quitter le

frère qui vous ait trahi vous vous égariez comme
vos frères se sont égarés

32^e vous aviez par année deux assemblées générales
pour célébrer le jour de notre fondation, comme doge
Egyptien et la fête de St Jean l'Evangeliste, la
première se tiendra le 3^e jour du mois de Janvier.
la seconde le 27^e jour du deuxième mois vous honorez
chaque de ces jours solennellement par un acte de
Bienfaisance.

33^e que la loge du rit ordinaire que vous avez formée
sous le titre initiatif de la Sagesse subsiste sur le
meme pied que ci devant qu'elle conserve les mœurs
officiers, et les mœurs grandes, des liaisons et d'un correspou-
-ndance; mais qu'elle veille dans la reception d'apprentis
tout ce qui n'avoit pas un but symbolique, ou morale
et peut porter un ridicule sur la morale
que le venerable et les officiers de celle même
loge soient sous l'instruction du venerable et des
maîtres de la loge du rit Egyptien; mais que la
concorde, et l'amour du bien commun les unissant
les uns et les autres établissent un concert parfait
dans toutes leurs demandes

13

34^o Prenez sans cesse devant les yeux le titre glorieux de
mère loge que je vous accorde et ardez vous dignes
des droits qui y sont attachés. Ce sont vos exemples
qui doivent attirer et éduquer les frères ou les loges
que ferez dans le cas d'initiative et d'affilier.

35^o Vous tierez dans chacune des assemblées générales
les statuts et les Règlements que je vous donne.

Si vous pratiquez ce qu'ils contiennent vous
parviendrez à connaître la vérité mon esprit me
vous débarre à jamais point et le grand Fr. sera
toujours avec vous

Réception d'Apprentif de la Loge Egyptienne fondée par le grand maître

Préparation de la Loge

La loge sera décorée d'un bois bleu de ciel, et blanc sans d'ouvr; au dessus de la tête du vénérable un triangle avec le nom de Jehovah, et des rayons; le trône du vénérable élevé sur 3 marches l'assurant devant le trône, sur cet autel un brasier avec une branche remplie d'esprit de vin; à la droite du trône le soleil et à la gauche la lune.

Le tableau sera placé au milieu de la loge sur le tableau sera peint la porte du temple avec 7 branches sur cette porte il paraîtra un rideau; à la droite de cette porte une inscription composée de cette Porte Herculanum et Magnun et à la gauche ces mots Genua Secretorum; devant cette porte un maître franc Mason sera représenté avec le cordon rouge, l'robe verte, bleue, et l'œil tigre; ce maître sera debout à la droite du temple, il aura l'index de la main gauche sur la bouche et à la droite son épée dont il menacera un mercure endormi qui sera peint à la gauche de la porte; au dessus de la tête de ce mercure on graveront deux mots pierre Erste à tableau sera placé de sept bâties dont trois d'un côté trois de l'autre et 7

de venerable son vêtement une robe calare blanche attaché par un cintre de soie bleu de ciel, il portera une étole de moire bleu bordée d'un petit galon dor avec le chiffre du fondateur brodé en facilletto d'or sur chaque extrémité. En son dessous il y aura une frange en or il portera cette étole qui sera lâchée dans le bas de droite à gauche comme les Diavres ; il portera son Cordon rouge pour dessus il aura l'épée à la main.

Réception.

Le candidat ayant été agréé, il sera mis dans la chambre des Réflexions où au milieu de laquelle se trouvera un grand tableau ayant dans le centre une grande Pyramide à la base de laquelle sera une cavité ; au pied de cette cavité on représentera le tombeau sous la forme d'un vieillard témoignant de la mort et faisant difficulté de penetrer dans cette cavité, à la gauche du tableau sera représentée la Corne d'abondance, à la droite des chaines et des attributs philosophiques.

Lorsque le candidat sera admis à entrer le grand inspecteur de la loge d'apprentif, et deux apprenants se rendront dans la chambre des Réflexions pour préparer le candidat. Le grand inspecteur sans lui rien dire le couvrira par lui dévêtir ses cheveux pour le dépouiller de ses habits, il lui ordonnera de se déchauffer, et de se défaire de son ceinture, il lui sera montré son discours

16

analogue à la circonstance, et conforme au tableau de cette
chambre après lui avoir fait sentir combien la route
philosophique est pénible et remplie de désagréments,
et de tourments, il lui demandera S'il est bien décidé
à se faire initier dans de sacré mystères et à preferer
aux hommes, à la gloire et aux richesses du monde le
travail, l'espérance et l'étude de la nature. S'il persiste le faire
le prendra par la main, et le conduira à la porte de la
Loge il frappera sept coups : sur la demande qui lui sera
faite, il répondra c'est un homme qui ayant passé plusieurs
les grades de la Maçonnité ordinaire se présente pour être
initié dans la véritable Maçonnité Egyptienne. La porte
se reformera et on ne l'ouvrira qu lorsque le venerable nomme
de faire entrer le candidat.

Ouverture de la Loge

Le Venerable ayant pris sa place, le plus grand silence
sera observé, il est défendu de se mouvoir, ou à plus forte raison
de parler

Lorsque le venerable se levera, tous se leveront en même
tems il aura le glaive à la main droite qui ne quittera
jamais tout qu'il parlera il dira à l'ordre Mes frères
au nom du grand dieu ouvrons la Loge selon le rit et les
Constitutions du grand Copte notre fondateur il descendra
de son trone, et a sept pas de la dernière marche il se
trouvera en face de trois glets renfermant le nom de dieu

17

et il dira Mes frères protémez vous, ainsi que moi pour supplier
la divinité de me protéger et de m'aider dans les travaux
que nous allons entreprendre. Sa prière intérieure étant
achevée, le venerable frappera de la main droite sur le plancher
pour annoncer à tous les frères qui ils viennent de relever,
le venerable de remettre son bâton et lui il fera savoir
tous les assistants que le nommé tel, qui a passé par tous les grades
de la Macommuni ordinaire, demande et sollicite la grâce d'être
reçu et admis dans la véritable macommuni Egyptienne; si
un des frères a quelque chose à décliner contre le candidat
il sera obligé en formule et sur sa conscience de l'exprimer ce
grief; ou a motif sera discuté, et le venerable déterminera
si il sera admis ou rejeté; mais dans le cas où tous
donneroient leur contentement pour sa Reception, le
Venerable enverra comme il est dit ci devant, le G. T. et deux
frères pour le préparer et le conduire.

Discours du Venerable

Le venerable ayant donne ordre de faire entrer le candidat
le fr. J. le condura devant le trone on il se fera mettre à
genoux : le venerable se levera et lui dira homme ! vous
avez déjà été prouvez que le but de nos travaux est aussi
éloigné de la frivolité que celui de la Magomerie ordinaire
cest des véritables Connoissances philosophiques. Toutes nos
opérations tous nos efforts doivent nos démarches n'ont
d'autre motif que de glorifier Dieu et de prêcher dans le
Secretaire de sa morture. on n'y parvient pas sans
beau coup de peine, mais enfin avec de la résignation
de la patience et le tems fixé pour les constitutions
de notre fondation vous aurez l'espoir de voir consummée
vos fatigues du plus heureux succés avant de vous revêtir
de l'habit sacré de notre ordre, et de vous reconnaître pour
l'un de nos membres, reputez avec moi le serment que si
vous oblige de prêter en présence du Nom de Dieu et de tous vos
frères

pendant le serment on mettra le feu à l'esprit de vin
qui est sur l'autel et le candidat placant sa main droite au
démodé la flamme il fera le serment suivant.

Je promets, je m'engage, et je jure de ne jamais
révéler les sacres qui me seront communiqués dans ce temple
et d'obéir aveuglement à mes supérieurs

Après ce jemant le venerable le revêtera d'une robe blanche
blanche cincte par un ruban de fil blanc et ensuite lui fera poser
sur l'épaule droit 3 coups de fer. Glorie il lui dira

Par le pouvoir que je tiens du grand Egypte fer d'atene
de notre ordre et par la grace de dieu, Je vous confere le grade
d'apprenti de la véritable Maconnerie Egyptienne
et vous comblerai d'auobis des connoissances philosophiques
auquel je vais vous faire participer.

Le venerable ordonnera alors au grand Inspecteur de
conduire le nouveau frere à la place qui lui sera destinée
il fera signe à tous les assistants de s'asseoir et demandera
l'orature le Catéchisme qui ne doit jamais sortir de ses
mains ou perdre de vue.

Pont cela fait le venerable se levera de son siège
et ainsi que tous les freres il se prosternerà en face du nom sacré
de la divinité pour la reveracie et la glorifier après quoi il
fera une la louange.